

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2015-37 bis du 27 avril 2015
portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530342S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu, en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang en date du 23 décembre 1999 nommant Mme Béatrice Meunier secrétaire générale de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique;

Vu la décision n° N 2011-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 décembre 2011 nommant M. Frédéric Dehaut directeur de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique;

Vu la lettre de mission en date du 15 avril 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Dehaut, directeur de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation et à l'exécution du marché public national de fourniture de réactifs pour la réalisation du test de Kleihauer en technique cyto-chimique, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Frédéric Dehaut, délégation est donnée à Mme Béatrice Meunier, secrétaire générale de l'Établissement français du sang Centre-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 avril 2015, en deux exemplaires originaux.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS